

CONDITIONS GENERALE DE VENTES

De Raat France

Toute livraison est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions de ventes.

TRANSPORT / France métropolitaine

Nous ne garantissons aucune avarie de route. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Il appartient de reconnaître l'état de la marchandise à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu son recours contre les transporteurs par lettre recommandée avec AR dans les 48 H avec copie pour De Raat, conformément à l'article 105 du Code de Commerce et à la Loi du 11/04/1988. Dans le cas contraire nous dégagerions toute responsabilité.

De Raat se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques sans préavis.

En aucun cas notre responsabilité ne peut excéder la valeur de la pièce livrée et reconnue défectueuse. Aucune réclamation ne pourra être admise passé le délai de 48 heures après la réception de la marchandise.

La mention sous réserve de déballage n'a aucune valeur juridique.

PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils sont basés sur les conditions normales de fabrication, mais ils ne peuvent être garantis et leur dépassement ne peut donner lieu à indemnités.

Les prix ne sont donnés qu'à titre indicatif et restent révisables en fonction des variations survenant dans les conditions économiques avant livraison.

Le client a l'obligation de réceptionner les fournitures au moment de la livraison. Il lui appartient à ce moment d'en prendre, après contrôle, l'entière responsabilité.

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être formulées par écrit dans les 8 jours calendrier à partir de la livraison.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

GARANTIE

La garantie est de 1 an, pour des conditions normales d'utilisation.

Cette garantie ne s'applique pas pour des défauts résultant d'accidents, mauvaise utilisation, négligence, usure normale et/ou de réparation inadéquate.

Toutes autres conditions, antérieures ou différentes sont caduques.

Aucune annulation de commande totale ou partielle ne peut être acceptée moins de deux semaines calendaires précédant la date d'expédition prévue sur l'accusé de réception.

Stockage: en cas d'indisponibilité des locaux ou de demande de report de livraison, les coûts de transport et stockage sont aux risques et frais de l'acheteur selon la formule suivante:

$$\text{Frais} = \frac{\text{Valeur HT de la commande} \times \text{Nbre de jours calendaires de retard}^*}{1000}$$

*date de valeur = date d'expédition prévue indiquée sur l'accusée de réception

La facturation du matériel a lieu alors à la date prévue du matériel.

PAIEMENT

Pour tout commande: inférieure à 250 € : chèque à réception
supérieure à 250 € : traite à 30 jours

prévoir un supplément de 8 € H.T. pour frais administratifs.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées d'un montant calculé sur un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Le non paiement d'une facture à son échéance rend exigible le paiement immédiat de toutes les autres et annule les commandes en cours.

Toute nouvelle commande est alors payable avant expédition et ce jusqu'à nouvel ordre.

En cas d'escompte pour paiement comptant, la TVA déductible par vous, doit être diminuée de celle afférente à l'escompte (arrêté 25324 du 03/08/1967).

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

Le risque de change est à la charge de l'acheteur.

RESERVE DE PROPRIETE

Nos marchandises, sont vendues et livrées sous la réserve expresse que le transfert de la propriété est suspendu au paiement intégral du prix convenu (Loi N° 80-335 du 12/05/1980).

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix.

Les risques sont à la charge de l'acheteur.

Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

Nos traites et acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation.

Il est de convention expresse que tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est situé le domicile du siège social du vendeur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs.